

Haut Beaujolais : le vent tourne pour le projet de parc éolien du Champ Bayon

Le projet d'un parc de trois éoliennes sur les communes de Saint-Igny-de-Vers et de Saint-Bonnet-des-Bruyères, dans le nord du département, est à l'arrêt. En cause, un recours déposé, le 12 janvier dernier, devant le tribunal administratif de Lyon, par l'association NEIHB (Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais), qui compte 80 membres actifs. « Le projet a fait l'objet d'une autorisation unique qui vaut autorisation de défrichement, permis de construire et autorisation d'exploiter un parc éolien, par un arrêté préfectoral pris le 12 septembre (2017). Nous avons déposé une seule requête pour demander l'annulation de cette autorisation unique », précise Marc Huquet, co-président de NEIHB. Pour ce qui est des motivations des opposants à ce parc éolien, celui-ci indique : « Les études des effets du projet (fondations, tranchées...) sur la ressource en eau, en particulier les captages privés, et sur le paysage naturel du Haut Beaujolais, sont insuffisantes. Le contenu de ces études n'a



■ Photo d'illustration Shelley - stock.adobe.com

d'ailleurs pas été examiné par une autorité indépendante de celle qui a autorisé le projet, puisque dans les

deux cas, c'est le préfet du Rhône qui s'est prononcé. Sur le fond, le projet va entraîner des nuisances sonores pour de nombreux riverains, sans qu'elles soient suffisamment limitées. Les travaux créent des risques pour la flore protégée et pour la ressource en eau. Et les éoliennes, de plus de 180 mètres de haut, implantées en crête et proches du Mont Saint-Rigaud, portent fortement atteinte aux paysages de montagne du Haut Beaujolais ». Forte des autorisations de l'État, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) affichait, au départ, une certaine confiance. Elle espérait même débiter le chantier en 2018, après plus de deux années d'études techniques et environnementales, qui tenaient compte des remarques faites lors de l'enquête publique. Aujourd'hui, la bataille judiciaire entre l'association NEIHB, représentée par M^e Grisel du cabinet Jakubowicz Mallet-Guy associés à Lyon et la CNR, conseillée par le cabinet Enckell à Paris, ne fait sans doute que commencer.

T.A.